

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le sept décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ **N° 2023_07_12_7**

☞..... Subvention de fonctionnement aux associations - Versement d'acomptes dans le cadre de l'exercice budgétaire 2024.

Date de la convocation

▪ 1^{er} décembre 2023

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, M. JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, NOËL Laure, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M. IVART Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme BARDEAUX Sandrine
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme DUQUESNE Cécile

Absentes excusées sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme DAUSQUE Ludivine

Absents non excusés

Mme HEMBERT Axelle
M. PORTUESE Aurélien

A été nommée Secrétaire de Séance

Mme Sandrine BARDEAUX

SERVICE RESSOURCES

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - VERSEMENT
D'ACOMPTES DANS LE CADRE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir, comme tous les ans, un acompte pour les organismes subventionnés par la Ville, d'un montant maximal égal au montant de la subvention inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2023.

Cette procédure est indispensable, préalablement au vote du Budget Primitif 2024, notamment pour les associations employant du personnel.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le versement d'acomptes d'un montant maximal indiqué ci-dessous, aux associations suivantes :

- Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Wimereux 15 000 €
- Centre SocioCulturel Audrey Bartier 200 000 €
- Centre Communal d'Action Sociale de Wimereux 200 000 €

Pour extrait certifié conforme,

#signature#